

«IL FAUT PROFITER DU TEMPS. IL NE PASSE PAS DEUX FOIS»

MELVIN GALLANT
LE CHANT DES GRENOUILLES

JUIN 2013 | VOLUME XIX, NUMÉRO 2



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

LES CHOSSES BOUGENT, LES TITRES AUSSI

Depuis quelques mois, la création d'emplois au Canada était somme toute modeste, avec une moyenne mensuelle de 10 000 nouveaux. L'ensemble des observateurs ont donc été agréablement surpris par les données du mois de mai qui ont affiché une création de 95 000 emplois, un sommet depuis 2002 ! Jumelée à la persistance de taux d'intérêt bas, la nouvelle s'est avérée encourageante pour le secteur immobilier qui commençait à afficher des signes de faiblesse. Une période d'accalmie demeure souhaitable, mais certains redoutent encore l'inévitabilité d'une correction des prix. Cependant, les plus récentes statistiques laissent plutôt présager un atterrissage en douceur. À l'heure actuelle, il se crée en moyenne 175 000 nouveaux emplois par mois aux États-Unis, ce qui reflète une économie en faible croissance.

Du côté des marchés financiers, le plus récent trimestre se termine avec des rendements légèrement négatifs alors que la volatilité était de retour après quelques trimestres relativement calmes. Ce n'est pas la rentabilité des sociétés qui semble préoccuper les investisseurs, mais bien plus l'approche de la fin de la période d'intervention de la Réserve Fédérale américaine avec ses injections massives de liquidités dans le système. Quant à elle, la Bourse canadienne continue d'afficher un retard important vis-à-vis de la Bourse américaine.

Les matières premières, et plus particulièrement les titres aurifères, expliquent en bonne partie cette contre-performance. Le secteur de l'énergie y est aussi pour quelque chose, comme en témoigne l'article *La marche vers l'indépendance énergétique des États-Unis* publié dans ce numéro. De fait, une véritable révolution est en cours et risque de bouleverser l'échiquier planétaire à court terme, alors que les États-Unis pourraient devenir le premier producteur mondial de pétrole, et ce, dès 2017.

On constate également une nervosité grandissante du côté des obligations, alors que les taux d'intérêt ont grimpé en mai et en juin, quoique dans une moindre mesure, provoquant ainsi une chute des prix des obligations pour le trimestre. S'agit-il d'un simple ajustement mineur ou le début d'un cycle haussier des taux ? Certains actifs générateurs de revenus élevés, par exemple les actions privilégiées et les fiducies de revenu, ont été tirés vers le bas, comme si cette remontée des taux pouvait se poursuivre et rendre, par le fait même, leurs rendements moins attrayants. Par contre, les titres cycliques, qui sont plus sensibles à la croissance économique, n'ont pas beaucoup réagi. Les marchés seraient donc plus préoccupés actuellement par la stratégie de sortie des banques centrales que par une réelle reprise économique.

DANS CE NUMÉRO...

Le vol d'identité : un malheur qui peut tourner rapidement au cauchemar	4
Incorporation, oui ou non ?	9
L'histoire en capsule	9
La marche vers l'indépendance énergétique des États-Unis	10
Survol des marchés financiers	12
Rendements et valeurs unitaires des parts	13
Frais de gestion	13
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	13
Offre globale de produits et services	14
Pour nous joindre	14

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes ; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.

INFORMATIONS SEMESTRIELLES SUR LES FONDS FMOQ

Les *États financiers intermédiaires*, le *Rapport de la direction sur les rendements* et l'*Aperçu des Fonds FMOQ pour l'exercice se terminant le 30 juin 2013* seront disponibles au cours de l'été. Puisque la réglementation nous permet de les expédier uniquement aux participants qui en font la demande, les personnes qui n'ont toujours pas manifesté leur intérêt à les recevoir peuvent encore le faire. Comment? En communiquant avec nous par téléphone, par télécopieur, par courrier ou par courriel. Ces documents seront disponibles en août dans notre site Internet (www.fondsfoq.com) ainsi que dans celui du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (www.sedar.com). Peu importe la version (papier ou électronique), nous vous invitons à prendre connaissance de ces documents importants et, le cas échéant, à nous faire part de vos questions et commentaires.

PROFIL D'INVESTISSEUR

Au cours des dernières semaines, nous avons fait parvenir à nos clients un document faisant état de leur profil d'investisseur et de la répartition des éléments d'actif de leur(s) compte(s).

Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance d'en prendre connaissance et de communiquer avec votre conseiller si le contenu n'indique pas une répartition qui soit cohérente avec votre profil, ou si vous souhaitez modifier l'un ou l'autre (répartition et profil). Il est primordial que votre profil d'investisseur reflète parfaitement votre situation et que vos éléments d'actif soient répartis en conséquence. Cette adéquation profil – répartition est essentielle pour l'obtention des rendements correspondant au niveau de risque que vous êtes en mesure de supporter.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS

En mars dernier, les membres des conseils d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc., de la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc., de la Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. et de la société Services accessoires Fonds FMOQ inc., ont vu leurs mandats respectifs renouvelés. Il s'agit de :

- D^r Louis Godin, président du conseil
- D^r Marc-André Asselin, vice-président du conseil
- D^r Yves Langlois, secrétaire-trésorier
- D^r Claude Saucier, administrateur
- D^r Renald Dutil, administrateur
- M. Réal Sureau, administrateur

Les conseils comptent un nouvel administrateur en la personne de D^r Sylvain Dion, président de l'Association des médecins de CLSC du Québec et secrétaire général de la FMOQ. Nous le félicitons chaleureusement pour cette nomination et lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues.

M. Jean-Guy Desjardins, président du conseil et chef de la direction de Fiera Capital inc., se joint aux personnes susmentionnées au sein du conseil de notre société mère, la Société de services financiers Fonds FMOQ inc.

De plus, M^{me} Chantal Bélanger, ASC, FCPA, FCGA, a été nommée au comité d'audit des Sociétés et des Fonds FMOQ. Administratrice de sociétés, elle siège à plusieurs conseils d'administration et possède une connaissance approfondie du domaine de l'offre de produits et services financiers, au sein duquel elle a été active pendant plus de 20 ans. Nous la félicitons chaleureusement et lui souhaitons la bienvenue.

MÉDECINS EN DIFFICULTÉ : UNE CAUSE À APPUYER

Organisme autonome sans but lucratif constitué en 1990, le Programme d'aide aux médecins du Québec (PAMQ) vient en aide aux médecins, aux résidents et aux étudiants en médecine du Québec qui éprouvent des difficultés personnelles. La société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. est heureuse de réitérer son appui à cette cause importante par le biais d'une commandite à la 8^e édition du tournoi de golf des Fédérations médicales au profit de la Fondation du PAMQ.

PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES

L'ensemble des données contenues dans les dossiers papier et électroniques de nos participants sont traitées en toute confidentialité. Non seulement accordons-nous une attention particulière à la sécurité de ces renseignements, mais seules les personnes autorisées peuvent y avoir accès.

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, toute personne a le droit de :

- consulter les renseignements personnels la concernant ;
- réclamer une copie, si elle le désire ;
- faire corriger le contenu de son dossier ;
- le compléter, si besoin est ;
- faire retirer son nom des listes de sollicitation.

Dans le même ordre d'idées, nous vous invitons à prendre connaissance de l'article *Le vol d'identité : un malheur qui peut tourner rapidement au cauchemar* publié dans ce numéro.

DÉMÉNAGEMENT, CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE COURRIEL

Vous avez déménagé ? Vous avez une nouvelle adresse de courrier électronique ? Vos coordonnées personnelles ont été l'objet de modifications ? N'oubliez surtout pas de nous en informer, en nous envoyant une note par la poste, par télécopieur, ou par notre service de courriel sécurisé (si vous êtes inscrit à notre service d'accès au compte). En plus de vos nouvelles coordonnées, il est important que votre note précise vos anciennes coordonnées et soit signée.

Votre changement d'adresse ne sera accepté que si nous avons en main, dans votre dossier, le formulaire *Autorisation limitée* dûment rempli et signé. Si nécessaire, votre conseiller peut vous fournir de plus amples précisions à cet effet. Il en va de votre intérêt, car la *Loi sur le curateur public* nous oblige à remettre à Revenu Québec toutes les sommes non réclamées.

De plus, conformément à notre politique environnementale, nous tenons à augmenter nos envois par courriel et réduire par le fait même notre consommation de papier. Nous vous remercions de votre collaboration.

TOURNÉE DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES À LA FMOQ

Fidèles à une tradition bien établie, nous serons présents, dès l'automne prochain, aux diverses assemblées des associations affiliées à la FMOQ. En plus de rencontrer nos nombreux clients, nous profitons de ces échanges pour mieux connaître les besoins, les attentes et les préoccupations des membres de la Fédération. En remerciant les directions des associations qui nous accueilleront, nous espérons avoir le plaisir de vous revoir.

CYBERSTUDIO FONDS FMOQ

Il y a plus d'un an maintenant que nous avons lancé le CyberStudio Fonds FMOQ, un portail de vidéoconférences en ligne à l'intention de nos clients et de l'ensemble des médecins omnipraticiens du Québec. Plus d'une vingtaine de conférences sont déjà disponibles et regroupées sous cinq grands thèmes, soit :

1. Information économique et financière
2. Planification financière
3. Produits et services financiers
4. Produits et services Fonds FMOQ
5. Gestion de cabinet

Cet outil est très prisé, entre autres, par les personnes qui ne peuvent se déplacer pour assister à nos soirées-conférences à Montréal et à Québec.

Pour y accéder, il suffit de se rendre à notre site Internet (www.fondsfmoq.com), de cliquer sur l'icône « CyberStudio », puis de suivre les instructions. Au besoin, nous pourrions vous aider à établir la connexion.

EN SYMPATHIE AVEC D' RENALD DUTIL

L'équipe des Fonds FMOQ tient à exprimer ses plus sincères condoléances au D^r Renald Dutil et à tous les membres de sa famille, à la suite du décès de son épouse, M^{me} Jacqueline Lachance-Dutil, survenu le 19 juin dernier.

BONNES VACANCES!

Tout en saisissant l'occasion pour souhaiter d'excellentes vacances à notre clientèle, nous vous rappelons que cette période d'accalmie pourrait être le moment idéal pour réviser votre portefeuille. Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers.

Pendant la période estivale, nos bureaux seront ouverts selon l'horaire habituel, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.

POUR UNE OFFRE SUR MESURE, PRENEZ CONTACT AVEC NOUS!

Montréal : 1 855 327-6166
Québec : 1 855 657-3248

FONDS FMOQ
GESTION PRIVÉE

LE VOL D'IDENTITÉ UN MALHEUR QUI PEUT TOURNER RAPIDEMENT AU CAUCHEMAR

Selon le Centre de soutien aux victimes de vol d'identité du Canada, environ 2,25 millions de personnes (près de 10 % de la population) ont été victimes d'un vol d'identité en 2008. Loin de diminuer en importance, ce fléau, dont les coûts étaient alors évalués à 7,2 milliards de dollars, connaît une progression fulgurante et inquiétante.

Contrairement à une croyance largement répandue, les pertes financières subies en raison d'un vol d'identité ne sont pas automatiquement absorbées par les institutions concernées. En effet, les victimes doivent avoir pris les moyens nécessaires pour minimiser les risques en ne divulguant pas de renseignements personnels. De plus, le titulaire d'une carte de crédit peut devoir assumer les pertes liées à des transactions faites à l'aide de celle-ci s'il a contribué à son utilisation non autorisée. Cependant, la perte ne sera pas supérieure à la limite de retrait établie pour la carte.

Le vol d'identité est un malheur dont personne n'est totalement à l'abri et qui peut tourner rapidement au cauchemar. Preuve en est la disparition, en novembre 2012, d'un disque dur appartenant à Ressources humaines et Développement des compétences Canada et contenant les renseignements personnels de 583 000 étudiants. Autre incident inquiétant : la perte, en février 2013, par un employé de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), d'un ordinateur contenant des renseignements sensibles (noms, adresses, dates de naissance, noms de courtiers, numéros de compte, etc.) sur 52 000 clients de 32 firmes de courtage. Non seulement les données n'étaient-elles pas cryptées, contrairement à la politique de l'OCRCVM, mais l'organisation ne disposait d'aucun inventaire des renseignements contenus dans l'appareil portable.

QU'EST-CE QUE LE VOL D'IDENTITÉ ?

Il n'y a pas de définition du « vol d'identité » qui fasse l'unanimité. Règle générale, il s'agit de l'obtention de renseignements personnels sur un particulier dans le but d'usurper son identité et de les utiliser à des fins criminelles. Outre les noms, adresses et numéros de téléphone, les fraudeurs visent aussi les numéros d'assurance sociale, d'assurance maladie, de permis de conduire, de comptes bancaires, de cartes de crédit, de débit ou d'appels, les dates et actes de naissance, ainsi que les passeports.

COMMENT S'EN REND-ON COMPTE ?

Le vol d'identité est-il généralement commis sans que la victime s'en rende compte ? Malheureusement, elle l'apprend souvent très tard, et presque toujours de manière accidentelle, lorsque :

- son relevé de compte bancaire ou ses comptes de cartes de crédit comportent des transactions (retraits ou transferts) qu'elle n'a jamais effectuées ni autorisées ;
- ses factures ou ses relevés de comptes ne sont pas livrés aux dates habituelles ;
- elle reçoit des relevés d'opérations ou de transactions pour des comptes qui ne sont pas les siens ;
- une société de crédit communique avec elle au sujet d'une demande de crédit qu'elle n'a pas faite ;
- une institution financière l'informe que sa demande de crédit a été approuvée ou refusée, alors qu'elle n'a jamais soumis une telle demande ;
- une demande de crédit pour acquérir un bien (un véhicule automobile par exemple) est refusée sans motif valable ou en raison du non-paiement d'un compte dont elle ignore l'existence ;
- un créancier ou une agence de recouvrement prend contact avec elle au sujet du paiement d'un compte impayé qu'elle n'a jamais ouvert, ou du remboursement d'une dette qu'elle n'a jamais contractée.

COMMENT UN VOL D'IDENTITÉ EST-IL COMMIS ?

L'habileté des fraudeurs n'a aucune limite. Ils parviennent à leurs fins :

- en volant un portefeuille, un porte-documents, un sac à main ;
- en subtilisant le courrier dans une boîte aux lettres résidentielle non verrouillée ;
- en fouillant dans les poubelles, les sacs à ordures ou les bacs de recyclage afin d'y récupérer des factures, des relevés d'opérations ou de transactions, des cartes de crédit ou de débit périmées **et non détruites**, et bien d'autres documents sur lesquels figurent des renseignements personnels ;
- en fouillant dans un ordinateur afin d'y examiner le contenu du disque dur ou de la mémoire cache ;
- en « espionnant » par-dessus l'épaule d'une personne qui utilise un guichet automatique bancaire ou le clavier d'un terminal de paiement pour effectuer une transaction commerciale ;

- en pratiquant l'hameçonnage, c'est-à-dire en envoyant un courriel parfaitement identifié à une institution financière ou à un site commercial afin d'inviter le destinataire à mettre à jour son compte en cliquant sur un hyperlien qui permet de récupérer instantanément des renseignements susceptibles de servir à détourner des fonds ;
- en ayant recours au télémarketing pour soutirer les numéros de compte de consommateurs crédules ;
- en trafiquant un guichet automatique, un terminal de paiement à un point de vente, ou un système électronique de traitement de données ;
- en écrémant un lecteur électronique, c'est-à-dire en enregistrant les données sur la bande magnétique d'une carte de débit ou de crédit qui y est glissée ;
- en se faisant passer au téléphone pour un créancier ou un représentant du propriétaire ou de l'employeur de la victime afin d'obtenir des renseignements personnels sur elle (son dossier de crédit par exemple) ;
- en remplissant un formulaire de changement d'adresse pour rediriger le courrier à une autre adresse que celle de son destinataire ;
- en dévalisant une résidence, un bureau, un casier, une voiture, etc. ;
- en faisant appel à des complices à l'intérieur d'une entreprise.

Dans certains cas, le malfaiteur pousse l'audace jusqu'à demander à une personne d'utiliser temporairement son identité, moyennant une somme d'argent qui, bien entendu, ne sera jamais versée.

POURQUOI VOLER UNE IDENTITÉ ?

Une identité volée permet entre autres :

- d'effectuer des achats (appareils électroniques, véhicules, voyages, etc.) en vidant littéralement les cartes de crédit ou le compte bancaire de sa victime ;
- d'ouvrir de nouveaux comptes (cartes de crédit, comptes de banque, de téléphone, etc.) ;
- d'encaisser ou d'émettre des chèques, de transférer des fonds ou de retirer de l'argent ;
- de demander des cartes de crédit additionnelles ;
- d'obtenir une marge de crédit ou un prêt ;
- de louer un appartement et même parfois d'hypothéquer ou de vendre une maison à l'insu de son propriétaire ;
- de commettre des crimes beaucoup plus graves et, advenant une arrestation, d'attribuer leur responsabilité à la personne dont l'identité a été usurpée.



POURQUOI EST-IL SI IMPORTANT DE SE PROTÉGER CONTRE LE VOL D'IDENTITÉ ?

D'abord parce que les conséquences émotives et financières sont très graves. La victime peut se retrouver avec un très mauvais crédit et une réputation ternie. Entre-temps, à cause de ses antécédents erronés en matière de crédit, elle peut se voir refuser un emploi, une demande de prêt ou le droit de tirer des chèques, de louer un logement, d'acheter un condo ou une maison. Elle encourt même le risque d'être arrêtée.

L'usurpation de l'identité peut durer des mois, voire des années, avant d'être découverte ; et la réparation des dommages colossaux qu'elle cause peut nécessiter autant de temps.

Selon une étude américaine, une victime peut devoir consacrer jusqu'à 600 heures de travail pour récupérer son identité et faire les démarches requises pour annuler les cartes dérobées, en commander de nouvelles, et vérifier pendant plusieurs mois l'authenticité des transactions inscrites à son nom dans les dossiers des agences d'évaluation de crédit !

Des personnes passent des années à tenter de remettre leurs finances sur les rails. Malheureusement, d'autres n'y parviennent jamais complètement.

COMMENT PEUT-ON SE PROTÉGER CONTRE LE VOL D'IDENTITÉ ?

Avant toute chose, il faut préciser que ce ne sont pas les nouvelles technologies qui sont la cause de la vulnérabilité au vol d'identité, mais plutôt l'utilisation qui en est faite, notamment quant au partage de renseignements personnels. Aussi, la meilleure façon de se protéger est-elle de se rendre moins vulnérable.

Caméra numérique

- Les images prises par une caméra numérique dotée d'un système de positionnement global (GPS) peuvent être géomarkées avec des codes invisibles à l'œil nu qui fournissent de l'information (longitude et latitude) sur l'endroit exact où chaque photo ou vidéo est prise.
- Afficher ces photographies ou vidéos en ligne augmente donc le risque de vol d'identité; cependant, la fonction de géomarkage peut être désactivée.

Cartes de crédit et de débit

- Suivre le cycle de facturation en prenant note de la date de réception des relevés mensuels; en cas de retard, communiquer sans délai avec les compagnies ou les institutions concernées.
- Conserver ses relevés d'opérations et de transactions afin de les vérifier systématiquement pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'opérations ou de transactions non autorisées.
- Porter attention aux dates d'échéance des cartes de crédit; en cas de non-réception de nouvelles cartes, communiquer avec les compagnies émettrices, car un fraudeur peut les avoir dérobées ou avoir changé l'adresse postale; demander si des cartes de crédit ont été émises ou si des comptes ont été falsifiés ou ouverts frauduleusement.
- Toujours détruire les cartes de crédit périmées et les cartes de débit remplacées, car leurs numéros peuvent être toujours valides.

Chèques

- Éviter de faire envoyer de nouveaux chèques à domicile; en prendre livraison à l'institution financière.

Courrier

- Si possible, utiliser une boîte aux lettres qui peut se verrouiller; sinon, faire le nécessaire pour que le courrier soit ramassé le plus rapidement possible après sa livraison par le facteur.
- Ne jamais jeter à la poubelle ou dans un bac de recyclage des documents sur lesquels figurent des renseignements nominatifs, comme les offres de cartes de crédit préapprouvées, les demandes d'assurance et de prêts, les factures et les reçus de carte de crédit; ces documents doivent être déchiquetés.

- En cas d'absence prolongée, demander à une personne de confiance de ramasser le courrier, ou se prévaloir du service de retenue du courrier de Postes Canada.

Courrier électronique

- Ne transmettre aucun renseignement personnel ou confidentiel par courrier électronique, car ce n'est pas un mode de transmission sécuritaire.
- Faire preuve de vigilance lors de la réception de courriels qui semblent être envoyés par des institutions bancaires ou des organismes gouvernementaux; les banques et les gouvernements ne demandent jamais qu'on leur transmette des renseignements personnels en ligne.
- Tout courriel non sollicité et envoyé par une source inconnue doit être détruit sans même l'ouvrir, car il peut contenir des virus ou des programmes capables d'envoyer des renseignements à l'insu du destinataire.
- Supprimer tout courriel dans lequel de l'argent est réclamé, à moins qu'il soit possible de vérifier par un autre moyen (téléphone) s'il a été envoyé par une personne ou par une organisation digne de confiance.

Document

- Tout document sur lequel figurent des renseignements personnels doit être déchiqueté après avoir rendu son contenu illisible.

Dossier de crédit

- Demander une copie de son dossier de crédit (sans frais) aux agences d'évaluation de crédit (Equifax et TransUnion) et s'assurer de l'appartenance des comptes et des dettes qui y figurent.
- En cas de vol d'identité, faire inscrire l'incident dans le rapport de crédit; il peut être possible de demander un « gel de sécurité ».

Numéro d'identification personnel (NIP) et mots de passe

- Créer des numéros d'identification personnels (NIP) et des mots de passe difficiles à pirater et s'assurer que personne ne puisse y accéder.
- Personne (commerçant, institution financière, agent de police, etc.) n'est autorisé à demander un NIP ou un mot de passe; il n'y a donc aucune raison de le donner verbalement, par courrier ou par courriel, à qui que ce soit, encore moins de permettre à quiconque de les utiliser.
- Toujours s'assurer que personne ne puisse deviner un NIP ou un mot de passe au moment de le taper sur un clavier.

Ordinateur

- Munir l'ordinateur d'un pare-feu, d'une protection antivirus et anti-espions ainsi que de dispositifs de protection en ligne pour les renseignements personnels, et s'assurer qu'ils sont à jour.
- Lors d'une connexion à son compte courriel ou bancaire à partir d'un ordinateur autre que le sien, s'assurer que personne ne peut lire le mot de passe ni tout autre renseignement personnel à son insu.
- Une fois les transactions financières ou les activités bancaires en ligne terminées, s'assurer de quitter le site de manière sécuritaire et de vider le fichier ou la mémoire cache; en effet, les fichiers sont enregistrés automatiquement dans l'ordinateur et il faut les effacer pour que les pirates ne puissent pas obtenir les renseignements qu'ils contiennent.
- Porter une attention particulière aux renseignements personnels communiqués en ligne (sessions de clavardage, sites de réseautage social comme Facebook et Twitter).
- Avant de disposer (donner, vendre, jeter, recycler) d'un ordinateur, un téléphone intelligent ou une tablette, s'assurer que tous les fichiers et les dossiers ont été supprimés; détruire le disque dur ou utiliser un logiciel de nettoyage qui écrase tout son contenu et rend les fichiers irrécupérables.

Pièces d'identité

- Ne conserver sur soi que les pièces d'identité importantes (permis de conduire, carte d'assurance maladie) et laisser les autres (carte d'assurance sociale, passeport, acte de naissance) sous clé à la maison ou dans un coffret de sûreté; ne les apporter qu'en cas de besoin.
- Conserver une liste de tous les numéros de cartes et de comptes avec leurs dates d'expiration; en cas de vol, les compagnies et les institutions concernées pourront être avisées rapidement.

Renseignements personnels

- Ne jamais laisser traîner des renseignements personnels, que ce soit à la maison, au travail ou dans la voiture.

Réseaux et médias sociaux

- La prudence est de mise quant à ce qui est affiché dans un profil de réseau social; des mises à jour au sujet de déplacements, incluant des voyages éventuels, sont autant d'indices pour des criminels à l'affût.
- Ne jamais publier de renseignements personnels (date de naissance, adresse, numéro de téléphone, numéro d'assurance sociale) qui peuvent être utilisés pour voler une identité; s'assurer que ces renseignements demeurent personnels.

- Ne jamais perdre de vue que des photos et des vidéos peuvent permettre de déterminer un lieu de travail ou de résidence, ou encore une absence prolongée (des vacances par exemple).
- S'assurer de connaître tous ceux et celles qui ont accès à sa page personnelle, sinon les retirer de la liste.
- Réviser régulièrement son profil et y penser deux fois avant d'afficher quoi que ce soit; contrairement à une tendance largement répandue, les sites personnels ne sont pas privés.
- Choisir les paramètres de sécurité les plus élevés et les plus restrictifs; ces paramètres, de même que ceux de protection de la vie privée, permettent de contrôler qui peut ou non voir un profil.
- Avant de partager des photos ou des vidéos en ligne, retirer les géomarques pour éviter de dévoiler un lieu de résidence ou de travail.

Téléphone

- Ne jamais communiquer quelque renseignement personnel que ce soit (numéro d'assurance sociale, numéro de carte bancaire ou de crédit, mot de passe) par téléphone, à moins que l'on ait soi-même fait l'appel ou que l'interlocuteur soit une personne de confiance.
- Dans le cas contraire, ne fournir aucun renseignement personnel (incluant un numéro de carte), et ce, même si la personne qui appelle prétend le faire au nom d'une compagnie connue; lui demander son nom et son numéro de téléphone pour la rappeler, mais avant de procéder, vérifier si la compagnie effectue ce genre de démarche.

Téléphone intelligent

- Les applications de téléphonie cellulaire utilisant un GPS peuvent être programmées de façon à recueillir, utiliser ou partager les renseignements personnels des utilisateurs, voire leurs contacts et leurs réseaux, et ce, à leur insu.
- Se rappeler que, tout comme les images prises par une caméra numérique, celles d'un téléphone intelligent sont géomarquées.

Transactions

- Dans un courriel, ne jamais cliquer sur un hyperlien pour amorcer un achat ou une transaction financière en ligne; se rendre directement dans le site web de l'institution.
- Lors d'achats ou de transactions bancaires en ligne, ou de formulaires remplis en ligne, s'assurer, avant de transmettre des renseignements personnels, de la présence d'une icône de verrouillage (cadenas fermé, clé) à l'écran de votre ordinateur, ou du « s » de sécurité dans le préfixe « https:// » de l'adresse Internet.

FAUT-IL SIGNALER UN VOL D'IDENTITÉ ?

Absolument! Le vol d'identité est un crime grave et de plus en plus répandu. La pire erreur à commettre est de ne pas le signaler par gêne ou sous prétexte que, de toute façon, les autorités ne peuvent rien y faire. Toute personne qui en est victime, ou qui soupçonne l'être, doit le signaler sans délai, non seulement pour limiter les dommages, mais également pour aider à prévenir d'autres vols ou fraudes.

COMMENT SIGNALER UN VOL D'IDENTITÉ ?

1. Communiquer sans délai avec son institution financière ou les sociétés émettrices de cartes de crédit afin de les annuler et d'en faire émettre de nouvelles; à défaut de bouger rapidement pour signaler le vol ou la perte d'une carte, une personne peut être tenue responsable de toute perte financière en découlant.
2. Prendre contact avec le service de police et demander une copie du rapport; ce document servira comme preuve du vol auprès des organismes à qui le vol et l'utilisation frauduleuse de l'identité seront signalés.
3. Signaler l'incident aux principales agences d'évaluation de crédit (TransUnion du Canada et Equifax Canada) et leur demander d'inscrire une note à cet effet au dossier.
4. Informer le Centre antifraude du Canada (CAFC).
5. Aviser Postes Canada si du courrier a été dérobé.

COMMENT OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS ET D'AUTRES CONSEILS ?

Outre les sites Web de la plupart des institutions financières qui ont des sections contenant une foule de renseignements ainsi que des conseils pratiques, les sites ci-dessous s'avèrent des références fort utiles :

- Autorité des marchés financiers : www.lautorite.qc.ca
- Bureau de la concurrence du Canada : www.bureaudelaconcurrence.gc.ca (le Bureau publie Le Petit Livre noir de la fraude dont la lecture est très instructive)
- Centre antifraude du Canada : www.antifraudcentre-centreantifraude.ca
- Comité des mesures en matière de consommation : www.cmcweb.ca (une trousse d'information sur le vol d'identité des consommateurs y est disponible)
- Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : www.priv.gc.ca
- Gendarmerie royale du Canada : www.rcmp-grc.gc.ca
- Sûreté du Québec : www.suretequebec.gouv.qc.ca

Dans son édition du 22 juin dernier, *La Presse* a publié, sous la plume de Marc-André Boisvert, des articles très intéressants sur la Fraude à l'ivoirienne, dont un qui traitait des « tactiques des "brouteurs" ivoiriens » (p. A 28 et A 29). À lire !



INCORPORATION | OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq (5) prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront soon peu ?
- En plus de verser annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
- Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$?

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à une de ces questions, ou si vous avez un doute quant aux réponses à certaines d'entre elles, n'hésitez pas à nous consulter. Cette démarche avisée vous permettra de faire des choix judicieux.

Votre société est déjà constituée ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale. Voici quelques questions d'intérêt :

- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
- Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
- Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (assurance-vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
- Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
- À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'inaptitude ?

LES MÉANDRES DE LA RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE

En plus de susciter la méfiance des autorités locales, le collège des médecins établi à Londres l'était dans une ville qui ne comptait aucune université. En raison du développement anémique des facultés de médecine de Cambridge et d'Oxford, le collège s'est retrouvé dans une situation d'autant plus précaire qu'il n'était manifestement pas en mesure de contrôler l'exercice de la médecine à l'échelle du pays.

Outre le fait que les chirurgiens-barbiers et les apothicaires étaient parvenus à conserver leur indépendance, les membres du collège ont largement contribué à sa marginalisation en négligeant l'enseignement et en n'assumant aucun rôle dans les hôpitaux ni en santé publique.

La situation était toute autre en France en raison de la séparation des corporations de médecins, de chirurgiens et d'apothicaires. À Paris, la faculté de médecine conservait son emprise sur l'ensemble du royaume quant à délivrance des licences et la réglementation de l'exercice de la profession dans la capitale, de même qu'à la détermination du contenu de la formation professionnelle. Cependant, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, sa fermeture au changement s'est traduite par l'ignorance de la découverte de la circulation sanguine et même par la condamnation de l'introduction des médicaments chimiques qu'elle considérait comme une déviation thérapeutique.

Ce climat tranchait avec celui de liberté intellectuelle qui prévalait à Montpellier qui faisait preuve d'ouverture à l'égard de la chirurgie et de théories comme celles de von Hohenheim, dit Paracelse, un alchimiste et médecin suisse dont l'esprit effervescent, rebelle et mystique, typique de la Renaissance, a été à l'origine de concepts avant-gardistes, comme la médecine du travail.

À l'époque, la monarchie des Bourbons prônait une reconnaissance institutionnelle des chirurgiens accordée par une organisation centralisée, dotée de ressources financières substantielles, et articulée autour du chirurgien du roi. Comme la juridiction de ce dernier s'est étendue à un réseau de grande envergure au sein duquel se retrouvaient les corporations locales de chirurgiens-barbiers, le statut de ceux des grandes villes gagna en importance. Au siècle suivant, les écoles de chirurgie étaient créées.

Source : CALLEBAT, Louis et autres. Histoire du Médecin, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

**REER, FERR ET CELI AUTOGÉRÉS
COMPTE AU COMPTANT
COURTAGE DE PLEIN EXERCICE**

PAUL ANGERS
angersp@vmbi.ca



3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1975, Westmount (Québec) H3Z 3C1

Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636
Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
et Fonds canadien de protection des épargnants

LA MARCHÉ VERS L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DES ÉTATS-UNIS

Les États-Unis sont, depuis des décennies, les plus grands consommateurs et importateurs de pétrole au monde, cette indispensable et très stratégique matière première. Pendant longtemps, on considérait comme normal le fait que la principale puissance industrielle mondiale, au sein de laquelle se trouve le plus grand parc d'automobiles de la planète, ait des besoins qui excèdent ses moyens. Cette situation est en train de modifier l'échiquier international de façon importante, tant sur le plan économique que politique.

Dans la dernière édition de son rapport annuel *World Energy Outlook* qu'elle a publié en mai dernier, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) souligne que les États-Unis sont en voie de devenir le premier producteur mondial de pétrole, devant l'Arabie saoudite, et prévoit que cela pourrait être chose faite dès 2017.

Grâce au développement et à l'exploitation de gisements d'hydrocarbures non traditionnels, principalement le gaz et le pétrole de shale ou les réservoirs imperméables de pétrole léger dans le Dakota (qui s'apparentent aux sables bitumineux de l'Ouest canadien), les États-Unis ont réduit considérablement leur dépendance énergétique.

Selon l'Institut international d'études stratégiques (IIES), les importations américaines de pétrole brut étranger ont chuté de 40 % depuis l'atteinte d'un pic record, en 2006. Il appert que le développement de nouveaux gisements, combiné à une réduction de la consommation, a permis ce renversement de tendance inespéré.

Mais la situation ne s'arrêtera pas là, car l'AIE avance également, dans son dernier rapport, que l'Amérique du Nord dans son ensemble deviendra, vers 2030, une région exportatrice nette de pétrole.

« Les États-Unis, qui importent actuellement près de 20 % de leurs besoins énergétiques totaux, deviennent presque autosuffisants en termes nets, un renversement spectaculaire de la tendance observée dans la majorité des autres pays importateurs d'énergie », souligne l'organisme international.

UN MONDE QUI CHANGE

Si la découverte des vertus du pétrole remonte aussi loin qu'à l'Antiquité, alors que les Égyptiens l'utilisaient dans le processus de momification et que les Mésopotamiens s'en servaient comme produit cosmétique et combustible d'éclairage, c'est aux États-Unis, au début des années 1860, qu'est véritablement née l'industrie pétrolière telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Un soir d'août 1859, l'ingénieur Edwin Drake, un ex-employé des chemins de fer, a vu surgir du pétrole d'un puits qu'il était à forer à Titusville, en Pennsylvanie. Sa découverte de l'« or noir » a marqué le début de son exploitation par une industrie pétrolière qui s'est structurée aux États-Unis autour de grandes sociétés de raffinage et de distribution comme la Standard Oil de John D. Rockefeller.

Entre 1859 et 1968, soit en un peu plus d'un siècle, l'humanité a consommé 200 milliards de barils de pétrole. À l'heure actuelle, elle en consomme plus de 30 milliards par an, soit l'équivalent de 13 milliards de litres par jour.

Si les États-Unis ont été de tout temps les principaux consommateurs de pétrole sur la planète, ils sont sur le point de se faire ravir cette première place peu enviable par la Chine qui, selon l'AIE, devrait devenir le premier pays importateur mondial de pétrole dès l'an prochain, ou en 2015 au plus tard.

Ce n'est donc pas un hasard si, depuis une décennie maintenant, l'empire du Milieu cherche à sécuriser son approvisionnement en pétrole brut par le biais d'acquisitions de sociétés productrices étrangères. La finalisation de l'achat de Nexen, la dixième pétrolière canadienne,

en février dernier, par la China National Offshore Oil Corporation (CNOOC), une pétrolière contrôlée par l'État chinois, au prix de 15,1 milliards de dollars américains (15,1 G\$US), n'est qu'une illustration de l'appétit vorace des Chinois pour les ressources naturelles... et de leur détermination à le satisfaire.

La demande grandissante pour le pétrole ne se limite cependant pas à la Chine. Toutes les économies émergentes exercent une pression considérable sur la production mondiale, de sorte que l'AIE estime à 90,58 millions de barils par jour la demande planétaire pour 2013. Dans cinq (5) ans, soit en 2018, cette demande atteindra 96,68 millions de barils par jour. La consommation des pays émergents comptera alors pour plus de 54 % de la demande mondiale, comparativement à 49 % l'an dernier. Le continent nord-américain devra assurer à ce moment-là 19 % de la production mondiale de pétrole brut, contre 16,7 % aujourd'hui.

Ces prévisions ne sont pas étonnantes dans la mesure où, pour la première fois de l'histoire récente, la consommation des pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) dépassera cette année celle des membres de cet organisme qui regroupe très majoritairement des économies matures.

LA MARCHÉ VERS L'AUTOSUFFISANCE

Depuis le début des années 2000, et plus particulièrement depuis le mouvement de suspicion qui a suivi les attentats terroristes du 11 septembre 2001, les États-Unis ont multiplié les initiatives d'exploration et d'exploitation pétrolière afin de s'assurer une plus grande autonomie énergétique. Du golfe du Mexique aux prairies du Dakota du Nord,

de la Californie à la Pennsylvanie, les forages pétroliers se sont multipliés à la grandeur du pays et la production a fortement augmenté.

Le mouvement se poursuit alors que les États-Unis ont la plus forte augmentation de production de pétrole de tous les pays hors de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP). Pour la seule année 2012, la production américaine de pétrole a enregistré une hausse d'un million de barils par jour.

Selon l'Institut américain d'études géologiques (United States Geological Survey), le potentiel des forages en mer, au large de l'Alaska, est estimé à 40 milliards de barils de pétrole conventionnel. Cette évaluation ne restera pas théorique, car les grandes pétrolières multinationales verront à ce qu'elle se concrétise.

En plus d'être déjà le plus important producteur mondial de gaz naturel, les États-Unis ont capitalisé sur l'exploitation des gisements de gaz de shale pour hausser de 4,7 % leur production de gaz naturel, en 2012.

Toutefois, force est de constater que l'affranchissement progressif des États-Unis de leur dépendance énergétique face aux pays producteurs de pétrole n'est pas sans conséquence.

L'IMPACT CANADIEN ET INTERNATIONAL

La plus grande autonomie énergétique américaine affecte directement les efforts du Canada – pays exportateur net de pétrole – pour vendre et acheminer le pétrole albertain chez nos voisins du Sud.

Depuis trois ans maintenant, le projet d'oléoduc Keystone XL, qui vise à relier des sites d'exploitation de sables bitumineux de l'Alberta à des raffineries du Texas, est vivement dénoncé par des écologistes et bloqué en raison

de la résistance de plusieurs États américains concernés par le tracé de ce projet de transport d'hydrocarbures.

Encouragée par les critiques de l'Agence de protection environnementale des États-Unis (US Environmental Protection Agency), l'opposition au projet a été renforcée par le fait que les États-Unis ont moins besoin du pétrole canadien pour assurer la mise à niveau de leurs réserves stratégiques. Ce n'est donc pas sans raison que le gouvernement canadien cherche maintenant à vendre cette matière première de nécessité absolue à la Chine qui entend poursuivre son expansion industrielle. De fait, l'Ouest canadien est condamné à vendre son pétrole à un prix moindre pour combler les coûts de transport.

L'explosion du nombre de sites d'exploitation des gisements de gaz de shale aux États-Unis a aussi considérablement affecté à la baisse les prix de l'électricité en Amérique du Nord.

Cette réalité a un double impact pour le Canada. Comme le suggère l'AIE, la baisse des prix de l'électricité a un effet bénéfique pour les industries états-uniennes qui gagnent en productivité. Des entreprises américaines en meilleure santé constituent un gage de succès pour les entreprises canadiennes qui sont leurs principales clientes.

Mais cette nouvelle conjoncture tarifaire affecte de plein fouet Hydro-Québec qui se retrouve avec des surplus d'électricité qu'elle est contrainte de brader à vil prix à ses clients américains, et qui doit dès lors absorber des pertes de revenus importantes sur ses ventes à l'exportation. Or, celles-ci ont été longtemps considérées comme une vache à lait pour la société d'État québécoise.

Parallèlement, la nouvelle abondance de ressources énergétiques américaines a un effet taxant sur le marché boursier canadien où le sous-secteur des titres énergétiques était traditionnellement une composante extrêmement lucrative de l'indice TSX.

Si les Bourses américaines ont fracassé de nouveaux records en 2013, la Bourse canadienne est encore loin de son sommet historique de mai 2008, à plus de 2 000 points en fait. Cette sous-performance canadienne n'est pas étrangère à celle des titres du secteur de l'énergie qui, visiblement, « manquent de gaz » en regard de la situation qui prévaut aux États-Unis.

L'indépendance énergétique américaine, ou l'autonomie accrue de nos voisins du Sud par rapport à leurs fournisseurs étrangers, demeure cependant un événement extrêmement positif qui aura des répercussions importantes sur l'échiquier international.

« *Les États-Unis, qui étaient les plus grands importateurs de pétrole au monde, n'avaient pas hésité à déclencher ou favoriser des guerres ou conflits ouverts ou souterrains en Afrique, au Proche-Orient ou en Amérique latine, dans le but de sécuriser leur approvisionnement en énergie* », notait récemment **Le Figaro** (voir « L'indépendance énergétique des États-Unis : conséquences économiques et géopolitiques » par Frédéric Ichay, le 15 mars 2013).

Si une plus grande indépendance énergétique des États-Unis pouvait déboucher sur des relations internationales plus pacifiées, à lui seul, le coût final de cette autonomie acquise vaudra la peine d'être payé.



DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

Avec le bond des taux d'intérêt, le marché canadien des titres de revenu fixe a affiché une rare performance trimestrielle négative. En fait, il s'agit seulement du sixième trimestre de rendement négatif pour le DEX Univers en cinq ans. Toutefois, le recul que nous venons de subir se veut beaucoup plus important que la somme combinée des autres baisses de l'après-crise financière, en foi de quoi le mouvement des taux d'intérêt des derniers mois a été rapide et important.

Comme à l'habitude, les mouvements sur les marchés canadiens ont été à la remorque de ceux des marchés américains. Les anticipations des investisseurs concernant le retrait progressif des mesures d'assouplissements quantitatifs par la Réserve fédérale constituent le principal facteur expliquant le bond des taux d'intérêt. Bien que la politique de taux à court terme de zéro pourcent demeure ancrée, l'interprétation que font les investisseurs des plus récents énoncés de Ben Bernanke ont amené les taux à moyen et long termes à se normaliser. A ce stade, nos cibles de taux d'intérêt pour 2013 sont maintenant atteintes et, toutes choses étant égales par ailleurs, nous croyons que les niveaux actuels prévaudront pour quelques mois, stabilisant du coup la performance du marché obligataire pour le prochain trimestre.

Les marchés internationaux ont été tout aussi sensibles aux messages de la Réserve fédérale à la suite des rencontres du 22 mai et du 19 juin. Autant les indices boursiers que les titres de dettes des pays développés et émergents ont subi les effets d'un ralentissement potentiel de la croissance de la masse monétaire américaine. Ces révisions ont été exacerbées au Japon alors que des doutes entourant la capacité de l'État à relancer l'économie ont entraîné une baisse marquée des indices boursiers. En ce qui a trait à la Chine, la publication d'articles décrivant les risques que posent les activités bancaires non réglementées ont amené les investisseurs à délaisser massivement les marchés émergents. En somme, pour une rare occasion depuis 2008, la situation européenne n'aura que peu retenu l'attention au cours du printemps.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

La volatilité des marchés a de nouveau démontré en quoi les investisseurs demeurent suspendus à la politique hyper-expansionniste de la Réserve

fédérale. Cependant, bien que ces anticipations se resserrent, les indicateurs économiques évoluent encore en dents-de-scie. Le repli dans les sondages des entreprises manufacturières au début de juin ainsi que la révision négative du PIB américain pour le premier trimestre de 2013 sont de bons exemples de progrès qui se font à la marge. Mais la psychologie de l'investisseur est telle que les banques centrales doivent véhiculer longtemps à l'avance leurs politiques. Pourtant, les directeurs de la Réserve fédérale demeurent clairs sur le fait que les politiques actuelles demeureront en place tant que les indicateurs économiques phares n'auront pas atteint de façon soutenable des cibles précises. Ceux-ci sont l'inflation et l'emploi, lesquels restent bien en deçà des niveaux acceptables. En ce sens, nous sommes d'avis que les prochaines communications de la Réserve Fédérale seront plus tempérées, ce qui devrait effectivement limiter la poussée actuelle des taux d'intérêt.

La situation canadienne n'a guère changé au deuxième trimestre, à l'exception de la dépréciation du dollar canadien et de la nomination du nouveau gouverneur de la Banque du Canada. Avec un taux directeur inchangé à 1,00 % et des conditions économiques mitigées d'un bout à l'autre du pays, la flexibilité économique du pays est limitée. À cet égard, la plus importante annonce à venir est, sans aucun doute, celle de la construction de l'oléoduc Keystone XL lequel, nous demeurons confiants, devrait être sanctionné par Washington en dépit des nombreuses considérations écologiques.

La Banque centrale européenne (BCE) a enfin abaissé son taux directeur par 0,25 % à 0,50 % le 8 mai dernier. La valeur de l'euro a oscillé autour de 1,30 USD durant le trimestre atteignant une pointe de 1,34 dans la foulée des rencontres de la Réserve fédérale. L'événement dominant en Europe : les élections allemandes en septembre prochain. L'obtention d'un mandat fort par l'actuelle chancelière pourrait bel et bien signifier des concessions supplémentaires de la principale économie européenne pour supporter l'effort monétaire de la BCE et intégrer davantage le système bancaire européen.

Plus intéressantes encore seront les prochaines communications de la Banque du Japon, de la Banque de Chine et de la Banque d'Angleterre. À cette dernière, Mark Carney prendra le relais de Mervyn King pour mettre enfin à jour sa lecture de la situation économique anglaise et les politiques qu'il entend y implanter. Après une

première vague fructueuse, les leaders japonais verront à consolider la confiance que leur ont portée à ce jour les investisseurs dans leurs efforts monétaires et fiscaux. Finalement, les défis en Chine demeurent toujours du même ordre ; implanter des réformes (en l'occurrence, bancaires) tout en préservant la paix sociale, c'est-à-dire en évitant un ralentissement marqué des investissements en capital qui occasionneraient la perte de plusieurs milliers d'emplois.

MARCHÉS BOURSIERS

Les principaux indices mondiaux ont maintenu une tendance à la hausse jusqu'au mi-trimestre, soit jusqu'au communiqué de la Réserve fédérale du 22 mai. Les bénéficiaires des plus grandes sociétés de ce monde ont poursuivi sur leur progression, surtout du côté des États-Unis où la compétitivité des entreprises ne cesse de gagner du terrain. En Europe, les titres de sociétés financières se sont stabilisés après les prises de profit du premier trimestre. Le leadership du secteur financier est définitivement de bon augure pour les marchés boursiers. D'ailleurs, les financières américaines affichent parmi les plus importantes progressions aux États-Unis en 2013, elles qui ont pris le relais des titres technologiques. Finalement, le style « valeur » est demeuré au goût du jour sur les bourses comparativement au style « croissance », dont font malheureusement partie, à tort ou à raison, les actions canadiennes.

À L'HORIZON

Quoique la perception à l'égard de l'engagement des banques centrales se soit restreinte en mai et en juin, nous sommes d'avis que l'effort monétaire pour combattre tous les risques de déflation et pour supporter l'emploi est définitif et sera maintenu tant que d'importants jalons économiques ne seront pas atteints. Bien qu'en hausse, les taux d'intérêt demeurent bas ce qui favorise toujours le crédit et l'investissement. L'emploi est en progression, tout comme l'activité immobilière et la confiance des consommateurs, laquelle atteint maintenant des sommets en cinq ans. L'environnement d'inflation et de croissance économique actuel, allant de faible à normal, jumelé au support des banques centrales, appuie notre principal scénario économique des prochains mois, soit celui de l'expansion du présent cycle, favorable aux actions et matières premières. Considérant ces perspectives ainsi que les facteurs fondamentaux de l'évaluation des classes d'actifs, notre positionnement tactique est de surpondérer les actions canadiennes et de sous-pondérer les obligations.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 28 JUIN 2013

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	0,91	0,87	0,86	0,71	0,96	2,01	2,69	3,21	10,014
■ Équilibré conservateur*	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	9,878
■ Omnibus	8,18	3,84	6,35	7,07	3,60	5,99	4,41	6,86	22,322
■ Fonds de placement	9,70	2,57	4,84	5,37	2,71	5,62	3,87	7,26	23,086
■ Revenu mensuel	9,26	4,84	7,59	9,43	5,30	s.o.	s.o.	5,41 (06.10.06)	10,418
■ Obligations canadiennes	-0,91	3,58	3,94	4,45	4,65	4,39	s.o.	5,16 (16.03.01)	11,287
■ Actions canadiennes	9,07	-1,69	3,67	6,95	-0,54	7,52	5,41	8,06 (31.05.94)	19,897
■ Actions internationales	21,54	9,52	12,10	10,23	3,16	3,65	0,89	2,91 (31.05.94)	9,205

* Conformément à la réglementation en valeurs mobilières applicable, nous ne pouvons publier le rendement d'un Fonds pendant une période de 12 mois suivant la date de sa création.

Les Fonds d'investissement FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui aurait eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,90 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT | Les Fonds FMOQ étant évalués, pour fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante. Nous vous remercions de votre collaboration.

RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 31 MAI 2013

Types de fonds	Moyennes de l'industrie*Fonds FMOQ comparables**	
Monétaires canadiens	0,72 %	■ Monétaire 0,46 %
Équilibrés canadiens	2,18 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel 1,09 %
Équilibrés	2,23 %	■ Placement 1,09 %
Obligations canadiennes	1,31 %	■ Obligations canadiennes 1,09 %
Actions canadiennes	1,98 %	■ Actions canadiennes 1,09 %
Actions mondiales	2,44 %	■ Actions internationales 1,09 %

* Source : Morningstar ** En fonction de l'harmonisation des taxes au 1^{er} janvier 2013.

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSILIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	28.06.13	Écarts	30.03.13	Écarts	31.12.12	Écarts	28.09.12	Écarts	29.06.12
S&P/TSX (Toronto)	4,6 %	12 129,00	-4,9 %	12 749,90	2,5 %	12 433,53	0,9 %	12 317,46	6,2 %	11 596,56
S&P 500 (New York) **	21,9 %	1 689,10	6,0 %	1 593,73	12,3 %	1 418,95	0,5 %	1 412,50	1,9 %	1 385,58
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	19,1 %	1 723,81	1,4 %	1 700,49	6,6 %	1 595,87	7,7 %	1 481,57	2,3 %	1 447,85
DEX Univers (obligations canadiennes)	-0,2 %	879,00	-2,4 %	900,20	0,7 %	894,00	0,3 %	891,40	1,2 %	880,50

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. ** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à **leurs proches.**

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Régime offerts

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Dépôts à terme⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

Courtage en valeurs mobilières⁶

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

Service de Gestion privée⁷

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat

⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ Épargne Placements Québec^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

⁽⁵⁾ Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société-sœur de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



Montréal

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1

Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet

www.fondsfoq.com

Courriel

info@fondsfoq.com



ACTIFS EN SANTÉ